

**DGA VILLE DURABLE ET SOBRE**  
**Département Architecture & Patrimoine**  
**Direction de l'Immobilier**  
**☎ 04.13.60.51.81**

Référence : 23-0186/TM

Avignon, le **22 AOÛT 2023**

**DECISION DU MAIRE**

**Décision relative à la mise à disposition de locaux communaux**

Le Maire de la Ville d'AVIGNON,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22, 5<sup>ème</sup> alinéa,  
Vu la délibération n° 5 du 4 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,  
Vu l'arrêté municipal du 19 août 2020 portant délégation de fonction de Madame le Maire à Monsieur Joël PEYRE, Conseiller Municipal, signataire de la présente décision,  
Vu le budget de la Commune,

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Par convention 23090004, la **Ville d'AVIGNON** met à disposition de la **Communauté d'Agglomération du Grand Avignon**, Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont le siège administratif est situé 320 Chemin des Meinajariès - BP 1259 Agroparc - 84911 Avignon cedex 9, représentée par **Monsieur Joël GUIN**, en sa qualité de Président et dûment habilité à signer les présentes, des locaux situés au rez-de-chaussée de l'immeuble dit « Bourse du Travail » - **1 rue Ledru Rollin – 84000 AVIGNON** d'une surface de **223 m<sup>2</sup>** pour les besoins du Pôle Théâtre du Conservatoire Olivier Messiaen.

Cette attribution prend effet à compter du 11 septembre 2023 pour se terminer le 12 juin 2024 selon le planning établi en accord avec l'UDCGT.

**ARTICLE 2** : Cette mise à disposition est consentie à titre gracieux.

**ARTICLE 3** : La présente décision est exécutoire à compter de la date d'enregistrement de son dépôt en Préfecture et de sa publication ou de sa notification au tiers intéressé. Elle peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif de NIMES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de la notification du document contractuel.

Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Pour le Maire, par délégation,  
Le Conseiller Municipal,  
Joël PEYRE**



The image shows a blue ink signature of Joël Peyre over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AVIGNON' at the top and 'DIRECTION DE L'IMMOBILIER' at the bottom, with a central emblem featuring a map of Avignon and a star.